



Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240627-2024_108_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'ADEME pour une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur sur la Ville de Gex (7.5)
Service :	<i>Pôle opérationnel (VH-CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

VU les conditions d'éligibilité à des subventionnements de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),

VU le budget 2024,

CONSIDERANT que l'étude de faisabilité présentée pour l'extension du réseau de chaleur sur la Ville de Gex est éligible au dispositif de subventionnement de l'ADEME (études en faveur de la transition écologique et énergétique 2024),

DÉCIDE

✚ **D'APPROUVER** l'étude de faisabilité susmentionnée,

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		4 540 €	21%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		4 540 €	21%
Union européenne			
État – DETR ou DSIL			
État – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CA			
Autres : ADEME	Etudes en faveur de la transition écologique et énergétique	10 595 €	79%
Sous-total subventions publiques		10 595 €	79%
TOTAL HT		15 135 €	100%

- 🚧 **DE SOLLICITER** un subventionnement auprès de l'ADEME à hauteur de 10 595 €,
- 🚧 **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- 🚧 **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240627-2024_108_DEC-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 27 juin 2024.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 juin 2024 et publiée sur le site internet de la ville le 28 juin 2024.

